

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 21 décembre 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-12-21-08

Date de la convocation 14/12/2022
Convoqués : 23 Présents : 15 Représentés : 2 Absents : 6
OBJET : Finances Demande de subventions Réfection du pont à Brebis DSIL 2023 CD80

L'an deux mil vingt deux, le vingt-et-un décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT

Étaient représentés : Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY et Edith DELBEY par Annie COCHET

Étaient absents : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que le pont à brebis, situé hors RD et voies communautaires, nécessite une réfection.

Afin de financer ce projet, il y a lieu de solliciter des subventions auprès de l'Etat pour la DSIL 2023, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Depenses	
Platelage et pose de garde-corps	13 945 €
Recettes	
ETAT - DSIL	5 578 €
CD80	5 578 €
<i>Sous-Total Subventions</i>	<i>11 156 €</i>
COMMUNE	2 789 €

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- approuve l'opération telle que présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de l'état pour la DSIL 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subventions auprès du CD80 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND